



Paris, le 24 juillet 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nouvelle carte dite « Nitrates » : jusqu'où...

Pas une semaine ne se passe sans qu'une décision, une idée, un jugement ne viennent mettre en cause la profession agricole. Faisons-nous tout, à ce point mal, pour être montrés du doigt en permanence ? Chaque matin des millions d'agriculteurs se lèvent pour nourrir en produits de qualité les Françaises et les Français. Ils ne font rien d'autre.

La nature est notre outil de travail, la biodiversité notre capital, personne n'a intérêt à la dégrader. Tant d'efforts ont été réalisés dans les zones "nitrates" concernées, tant d'agriculteurs ont investi pour toujours faire mieux ; alors que dire de cette nouvelle carte de zonage qui sanctionne encore, plutôt que d'encourager.

Voici le plan d'action que la France a "vendu" aux autorités communautaires pour éviter le scénario catastrophe d'une sévère condamnation et de lourdes sanctions financières: plus de 3800 communes supplémentaires classées zones vulnérables avec toutes les contraintes que cela implique pour 63 000 exploitations. Cette extension massive repose de surcroît sur des critères de pollution des eaux marines et continentales, exigés par la Commission européenne, qui jusqu'à ce jour manquent singulièrement de fondements scientifiques !

Le dogmatisme environnemental, où qu'il s'exerce, n'est plus compris à force d'être extrémiste. Il est temps de penser autrement, de réouvrir un débat communautaire de fond sur la directive nitrate et d'intégrer les bonnes pratiques et les innovations dans les programmes d'action.

Avec ce zonage ce sont, de nouveau, les élevages et les petites exploitations qui en seront les premières victimes, car moins à même d'investir en réactivité immédiate. Cherchez l'erreur! Les décisions « environnementales » vont finir par faire un plan social de l'agriculture... sans le dire !

Contacts :

FNSEA – Arnaud Lemoine - 01 53 83 48 83 - 06 13 24 19 19 - arnaud.lemoine@fnsea.fr
JA - Cihem Gharbi - 01 42 65 86 16 - cgharbi@jeunes-agriculteurs.fr